

Image not found or type unknown



Publicité associative : les supports autorisés

Fiche pratique publié le 17/10/2014, vu 427 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

Pour faire connaître les produits et services de votre entreprise, de nombreux supports sont à votre disposition : envoi d'emails, distribution de prospectus de la main à la main, dépôt de publicités dans les boîtes aux lettres... Dans tous les cas, vous devrez respecter certaines règles.

Ce sont les maires (le préfet de police pour Paris) qui fixent la réglementation applicable à la distribution de prospectus sur la voie publique.

[Voir le détail](#)